

## MOUVEMENT 2020 - ANNEXE V

### FICHE DE POSTE

#### CONSEILLER PEDAGOGIQUE ADJOINT A L'IEN

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Circonscription concernée
<b>TITRE REQUIS</b>	CAFIPEMF (ou à défaut, engagement à le passer)
<b>MISSIONS</b>	<p>Le CPC exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.</p> <p><u>LE ROLE DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN CIRCONSCRIPTION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques.</li> <li>• Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'écoles.</li> <li>• Il soutient la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités.</li> <li>• Il joue un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs (qualification, agrément).</li> <li>• Il concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques.</li> </ul> <p>Tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés : il les aide à utiliser, compléter et affirmer les compétences qu'ils possèdent déjà.</li> <li>• Il répond à toute demande d'aide et de conseil.</li> <li>• Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur (CAFIPEMF) et le certificat d'aptitude aux aides pédagogiques spécialisés de l'adaptation et de l'intégration scolaire (CAPA-SH).</li> <li>• Il peut être amené à représenter l'institution auprès de partenaires ou lors de manifestations.</li> <li>• Il participe au travail de continuité école-collège, à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du CEC.</li> </ul> <p><u>LE ROLE DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En accord avec l'inspecteur de l'éducation nationale auquel il est rattaché, il peut être amené à accomplir des missions départementales, à participer à des groupes de travail départementaux.</li> <li>• Il participe à la formation initiale et continue des enseignants stagiaires et professeurs des écoles.</li> <li>• Il construit, met en œuvre, anime et évalue les actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation (sages écoles, conseils école/collège, ...).</li> <li>• Il apporte sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, réflexion départementale, ...).</li> <li>• Il participe à la réflexion pédagogique impulsée dans le cadre des groupes départementaux pilotés par les IEN.</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité et écoute.</li> <li>• Capacité à travailler en équipe, en partenariat, à animer des réunions.</li> <li>• Assurer une fonction essentielle d'aide et de conseil, ce qui inclut des compétences de médiation, de négociation et d'organisation de classe qui intègre les finalités pédagogiques définies au plan national.</li> <li>• Avoir les compétences pour apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté qui permettra aux professeurs des écoles de porter un regard positif sur l'élève et développer une attitude réflexive sur sa pratique.</li> <li>• Avoir une connaissance des textes officiels en vigueur.</li> <li>• Posséder une bonne maîtrise des outils numériques et de bonnes compétences rédactionnelles.</li> <li>• Savoir utiliser M@gistère pour concevoir un parcours de formation.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription concernée